



Association Patrimoine Giroussens

Siège : Mairie, 81500 GIROUSSENS

Adresse de gestion : 48 , Route des Crêtes , 81500 GIROUSSENS

Déclarée à la Sous-Préfecture de Castres sous le numéro **W812003767**

JOA / N° 793 /04 Janvier 2014

Bulletin d'adhésion 2016

Numéro d'adhérent :

- Membre Actif Adhésion individuelle : 10 €
Membre Actif Adhésion couple ou famille : 15€
Membre Bienfaiteur Adhésion à partir de : 30€

Je souhaite rester / devenir "**Membre Adhérent**" de l'Association Patrimoine Giroussens , et verse la somme de €, au titre de la cotisation annuelle 2016 Espèces Chèque

M. Mme Mlle^l : Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone: Mail:

Ce versement ouvre droit à la participation à l'Assemblée générale 2017 de l'Association et à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

L'adhésion fonctionne par année civile (du 1er Janv. au 31 Déc. de l'année en cours)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un enregistrement informatique et sont strictement destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Merci de votre soutien



Association Patrimoine Giroussens

Siège : Mairie, 81500 GIROUSSENS

Adresse de gestion : 48 , Route des Crêtes , 81500 GIROUSSENS

Déclarée à la Sous-Préfecture de Castres sous le numéro **W812003767**

JOA / N° 793 /04 Janvier 2014

Bulletin d'adhésion 2016

Numéro d'adhérent :

- Membre Actif Adhésion individuelle : 10 €
Membre Actif Adhésion couple ou famille : 15€
Membre Bienfaiteur Adhésion à partir de : 30€

Je souhaite rester / devenir "**Membre Adhérent**" de l'Association Patrimoine Giroussens , et verse la somme de €, au titre de la cotisation annuelle 2016 Espèces Chèque

M. Mme Mlle^l : Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone: Mail:

Ce versement ouvre droit à la participation à l'Assemblée générale 2017 de l'Association et à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

L'adhésion fonctionne par année civile (du 1er Janv. au 31 Déc. de l'année en cours)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un enregistrement informatique et sont strictement destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Merci de votre soutien